GONIO

“RENOUVEAU”

L’ACTUALITÉ KINÉ À 360°

- Revues kiné, lesquelles choisir ?
- Point d’étape du Gonio d’Or !
- L’interview : Pascale Mathieu
- La commission du moment : publication
- Et bien d’autres sujets…

Mars 2024 - numéro 7

FNEK

LE MOT DE LA RÉDACTION

Bonjour à toutes et tous,

Oui vous ne rêvez pas, c'est bien le **GONIO** qui est **de retour** après plusieurs mois d'absence ! Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, le GONIO est le nom du **journal de la FNEK**. Ce journal est réalisé **par et pour les membres du réseau**. Depuis sa création en 2020, **6 éditions** ont vu le jour mais malheureusement, depuis plusieurs mois, aucun nouveau numéro n'est sorti...

Comme dit à l'**AG de rentrée de Grenoble**, un des projets du bureau national 2023-2024 est de **ressortir ce projet** des cartons, alors voilà, chose promise, chose due ! Cette édition étant placée sous le signe du renouveau, nous avons donc choisi de nommer ce numéro de la même manière "**RENOUVEAU**".

Dans ce **7ème numéro**, tu pourras retrouver beaucoup de sujets, tous plus ou moins en lien avec la kinésithérapie ! L'idée de ce journal est de **revenir sur certaines thématiques d'actualité** mais aussi de vous faire **découvrir certains sujets totalement inédits** !

Comme dit précédemment, ce journal peut voir le jour grâce aux **membres du réseau de la FNEK**, alors nous tenons à **remercier** celles et ceux qui ont contribué à la création de ce numéro ! Nous espérons que vous allez apprécier le parcourir ! **Bonne lecture** à vous !

Tom CARCAUZON - VP Publication

LE MOT DE LA PRÉSIDENCE

Après une AG de mi-mandat à Nice les 3 et 4 février derniers actant notamment la **création du programme d'échange visionnaire PEPS**, qui permettra aux étudiant·e·s en kinésithérapie de partir en stage à l'étranger, la publication de ce GONIO marque le **début de la 22ème année d'existence de la FNEK** et la **poursuite de ses combats** !

La FNEK, c'est son réseau : 50 BDE unis, des associations consultatives dynamiques, des élu·e·s dans les différents conseils étudiants représentant ensemble les 12 768 étudiant·e·s en kinésithérapie de France. Les **débats** qui animent ce réseau, en toute période, bonne comme mauvaise, sont la **richesse de notre structure** et **modèlent la FNEK de demain**. L'ensemble de la communauté étudiante a été sollicitée les 6, 7 et 8 février 2024 pour les élections CROUS. Elles ont été l'occasion d'élire **4 étudiant·e·s en kinésithérapie réparti·e·s sur différents territoires dans les conseils du CROUS** permettant de porter haut et fort nos trop nombreuses problématiques d'accès aux droits sociaux.

Ce début de mandat l'a encore une fois prouvé : **les étudiant·e·s kinés ont des ambitions fortes pour leur future profession**. Nous voulons une **vision émancipatrice** du système de santé et du monde qui nous entoure où l'opinion des étudiant·e·s est d'autant plus prise en compte qu'elle est celle de l'avenir. **La FNEK continuera de se battre** pour cela aux côtés des actrices et acteurs de la profession qui considèrent leur jeunesse, par des **travaux communs et ambitieux**. Nous, les jeunes, le futur, ne nous laisserons pas décrédibiliser par des réflexions égoïstes et inadaptées au monde que nous souhaitons voir exister demain.

La **kinésithérapie de demain** portera bien son nom : **une profession tout en mouvement**. La kinésithérapie de demain, **nous la construisons aujourd'hui, ensemble**.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture.

Maxime MARCOIN - Président

Louise LENGLIN - 1ère vice présidente

SOMMAIRE

- ***Trombinoscope*** 5
- ***Revues kiné, lesquelles choisir ?*** 7
- ***Zoom sur le sport santé*** 9
- ***Un Ordre engagé dans la lutte contre les violences*** 12
- ***Congrès des kinés d'Angoulême*** 15
- ***Point d'étape gonio d'or*** 17
- ***Jeux*** *(sudoku et mots mêlés)* 18
- ***Instagram : les coups de cœur de la rédac'*** 20
- ***L'interview : Pascale Mathieu*** *(présidente de l'Ordre)* 23
- ***Un peu de cuisine ?*** 26
- ***Retour sur les événements FNEK*** 28
- ***La commission du moment : publication*** 30
- ***L'après diplôme*** 32
- ***Contacts de la FNEK*** 36
- ***Remerciements*** 37

TROMBINOSCOPE

Avant de commencer à feuilleter les pages, voici un **petit rappel des membres** qui composent le **Bureau National** ainsi que le **Comité de Veille** pour le **mandat 2023-2024**.

Bureau National 2023-2024

Président

Maxime MARCOIN

K5 APHP - césure

1ère VP Défense des droits

Louise LENGLIN

K4 Nantes - césure

VP Général

Valentin HARVOIRE

K5 Poitiers

Secrétariat général

Léopold PHILIPPE

K4 Nancy

VP ESR

Théo ROUSSEAU

K4 Dijon

Secrétariat adjoint - CM Formation

Camille BOYER

K4 Grenoble

VP TAS

Pierre GUALTIERI

K5 Nice

VP TEES

Axel DAVID

K4 Orléans

Trésorier

Arthur FRANCHOMME

K3 Lille IFMKNF

VP A2S

Kim Anh POTIRON

K4 Nantes

VP S2F

Benjamin MEYNIEUX

K5 ASSAS

VP IPSH

Annabelle SADLER-ANGOSTO

K4 Guinot

ESR *= Enseignement Supérieur et Recherche ;* ***TAS*** *= Tutorats Années Supérieures ;* ***TEES*** *= Tutorats d'Entrée en Etudes de Santé ;* ***A2S*** *= Affaires Sanitaires et Sociales ;* ***S2F*** *= Stratégie de Financement de la Formation ;* ***IPSH*** *= Inclusion des Personnes en Situation de Handicap*

VP Santé publique

Marie MOYSAN

K5 Laval

VP Perspectives professionnelles

Maëlis ANDRE

K4 Nancy

VP Communication

Aurélien AMY

MKDE La Musse

VP Démocratie étudiante

Gwendal LE BARBIER

K4 Rennes

VP Défense des droits

Caroline MEILLER

K5 Besançon

VP International

Valentine MARNE

K3 Nancy

VP Réseau

Mahé LEVIAUX

K4 Rodez

VP Réseau

Jules BORDESSOULLE

K4 Rodez

VP Publication

Tom CARCAUZON

K4 Orléans

VP Scientifique - CM International

Romain PHILIPP

K5 Montbéliard

VP Formation

Marie BUSSINET

K5 Grenoble - césure

Comité de veille 2023-2024

Khadidiatou KÂ

K5 Montbéliard

Alexandre LACOSTE

K5 Toulouse

Mathieu BALAVOINE

K3 Montbéliard

REVUES KINÉ, LESQUELLES CHOISIR ?

« Kinésithérapie, la revue », « Kiné scientifique », « kiné actualité »... j'imagine que tu as déjà croisé ces **revues scientifiques** depuis que tu es arrivé·e en kinésithérapie ! On le sait, la **formation continue** est primordiale dans notre profession. Chaque jour, de nouvelles avancées sont réalisées dans le monde de la santé et ce genre d'ouvrages permet d'être informé·e d'une partie d'entre elles. Nous sommes toutes et tous capables d'en citer quelques unes, mais est-ce qu'on les connait si bien ? L'objectif de cette partie va être de vous **présenter 2 ou 3 revues** afin de vous donner les clés vous permettant d'accéder aux **dernières actualités** !

Pour la première de cette rubrique, nous avons choisi de vous présenter **3 revues différentes** : "**Mains libres**", "**European Rehabilitation Journal**" et "**Kinésithérapie, la revue**". Voici les caractéristiques principales de chacune d'entre elles !

1

Mains libres est une **revue scientifique francophone** d'origine **suisse** traitant de la **santé**, la **fonction** et le **mouvement**. La revue publie des articles de physiothérapie, ostéopathie et autres professions en lien avec la santé.

- Publication **trimestrielle**
- Langue : **français**
- Construction : **revue** par les **pairs**
- Prix : ≈ **25€** *(abonnement annuel étudiant 100% numérique)*

2

European Rehabilitation Journal est la revue de la **Société Française de Physiothérapie** (SFP). Elle regroupe **plus de 2 000 membres** de tous les domaines de la physiothérapie et vise à **renforcer la profession** en offrant les **meilleures recherches disponibles** dans le domaine de la **rééducation**. Son objectif est de rendre les résultats de la recherche **librement accessibles** aux professionnel·le·s et aux chercheur·euse·s.

- Publication : **au fil de l'eau**, les articles sortent dès qu'ils sont prêts
- Langue : **anglais**
- Construction : **revue** par les **pairs**
- Prix : **gratuit !**

3

Kinésithérapie, la revue s'adresse aux **praticien·ne·s** et aux **étudiant·e·s** qui veulent se tenir informé·e·s. C'est la **seule revue indexée francophone.** Elle présente des **contributions originales**, **articles pratiques** et **actualités** permettant de se tenir au courant de l'évolution de la spécialité.

- Publication **mensuelle**
- Langue : **français**
- Construction : **revue** par les **pairs** pour la partie "savoir", **commande d'articles** pour le reste
- Prix : **81€** *(abonnement annuel étudiant 100% numérique)*

ZOOM SUR LE SPORT SANTÉ

Vous a-t-on dit dans l'oreillette qu'en tant que **futur·e·s kinés**, nous sommes aussi des **acteur·rice·s de santé publique** ? Alors chaussez vos baskets, et préparez vous à bouger !

Selon l'OMS, la **sédentarité** serait la **1ère cause de mortalité** dans le monde, et serait à l'origine de **2 000 000 de décès chaque année**.

En France, **95%** des adultes sont exposé·e·s à un risque de détérioration de la santé par **manque d'activité physique**.

Sur 146 pays, la France est **119ème** concernant la proportion d'adolescent·e·s les plus actifs·ves...

47% des femmes et **29%** des hommes sont **physiquement inactifs·ves**.

80% des adultes passent **au moins 3 heures par jour devant un écran** hors activité professionnelle.

Les adultes passent en moyenne **12 heures par jour assis** les jours **travaillés**, et **9 heures par jour assis** les jours **non travaillés**.

Grâce à ces données, un constat est **inévitable** : le **manque d'activité physique** est un des **enjeux majeurs** de **santé publique**.

Une des solutions face à ce constat s'appelle : le **sport-santé** ! Allez c'est parti, on vous en dit plus !

Qu'est-ce que le sport-santé ?

Selon l'OMS, cela recouvre la **pratique d'activités physiques ou sportives** qui contribue au **bien-être bio-psycho-social** des personnes en pratiquant. Ce dernier peut s'appliquer à toutes et tous **quel que soit notre âge**. Et oui, on ne cesse de le rappeler mais la participation à des activités physiques ou sportives joue un **rôle essentiel** dans le **maintien** de la **santé** pour les individus sans pathologie. De même, chez les personnes atteintes de **maladies chroniques**, elle contribue à **améliorer leur état de santé** et leur **qualité de vie**, tout en **prévenant l'aggravation** ou la **récidive** de ces affections.

Mais qui peut donc intervenir dans le domaine du sport-santé ?

Plusieurs acteur·rice·s, **professionnel·le·s de santé ou non**, se coordonnent et interviennent ensemble afin de proposer un **parcours adapté à toutes et tous**. Ensemble, tou·te·s les acteur·rice·s **construisent avec le ou la patient·e**, un parcours sport-santé **adapté** à sa **situation** et ses **objectifs**.

Et le sport-santé ça se pratique où ?

Plusieurs possibilités, cela peut se faire dans une **maison sport-santé**, dans une **maison de santé pluriprofessionnelle**, au sein d'une **communauté professionnelle territoriale de santé** mais aussi dans les **clubs**, **associations** et **infrastructures sportives** *(piscines, salles de sports, gymnases...)*.

Voilà, vous en savez plus sur le sport-santé mais il faut savoir que ce n'est **pas la seule solution** face au constat cité précédemment. Voici une des autres solutions :

Le sport sur ordonnance

Quelle est la différence entre le sport-santé et le sport sur ordonnance ?

Le **sport sur ordonnance** concerne l'**activité physique adaptée**, aussi dite APA. Elle est **prescrite par un·e médecin** comme **thérapie non-médicamenteuse** dans les cas de personnes :

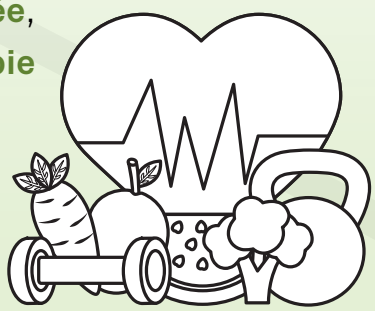

- Atteintes d'une **ALD**
- Atteintes de **maladies chroniques**
- Comportant des **facteurs de risques**
- En **perte d'autonomie**

Cette prescription d'APA se fait pour une **durée de 3 à 6 mois** et est **renouvelable**. Il faut savoir qu'en tant que **kinésithérapeute**, nous avons la **possibilité de renouveler 1 fois** la prescription d'APA pour des **ordonnances datant de moins d'un an**.

NB : toutes sortes de sports peuvent être prescrits sur ordonnance, voici une liste non exhaustive : marche *(avec/sans bâton)*, course, natation, vélo, exercices d'assouplissement et de mobilité articulaire, exercices de cardio ou d'endurance...

Comme dit juste avant, le sport sur ordonnance doit être **prescrit par un·e médecin**. Plusieurs professionnel·le·s sont donc aptes à le réaliser mais cela **varie** en fonction du **niveau de limitation** et de **l'altération des capacités des patient·e·s** :

ANNEXE 4 - Tableau des interventions des professionnels et autres intervenants
Domaines d'intervention préférenciels des différents métiers

MÉTIERS ▸ / LIMITATIONS ▸	Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs / Kinésithérapeutes	+ / -	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens	(Si besoin déterminé)	(Si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+ / -	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+1	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+[1]	non concernés

Source : Page 20 de l'instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017

Et d'ailleurs, ça coûte combien pour les patient·e·s ?

Actuellement, qu'il s'agisse d'une ALD exonérante ou non, la législation ne prévoit **pas de remboursement pour l'APA**. Toutefois, **certaines complémentaires santé**, **collectivités** ou **régions** offrent une **prise en charge financière partielle ou totale** des séances d'APA.

Pour conclure, dans certains cas, le sport-santé et le sport sur ordonnance sont des options intéressantes pour **promouvoir l'activité physique** chez nos futur·e·s patient·e·s. Alors bouger c'est bien mais **réduire son temps assis·e** c'est encore mieux !

Parce que même si une personne court 1 heure tous les jours mais que le reste du temps elle travaille assise devant son ordinateur, elle est certes physiquement active mais reste tout de même **sédentaire**.

De plus, étant donné que c'est une thématique assez **récente**, celle-ci prend de plus en plus de place dans notre milieu ! Il existe beaucoup de **réseaux** et d'**associations**, l'important est de **se renseigner** afin de savoir ce qui se fait **autour de chez nous** !

UN ORDRE ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Depuis 2011, **l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes** collabore régulièrement avec les étudiant·e·s pour des sujets d'intérêt commun. Cette **collaboration** s'est accentuée au fil des années, permettant des **travaux conjoints fructueux**.

> **L'Ordre lutte contre toutes les violences.**

→ Lutter contre les violences subies par les kinésithérapeutes

Depuis quelques mois, l'Ordre travaille plus particulièrement sur le sujet des **violences subies par les kinésithérapeutes : incivilités, injures, voire des violences physiques ou des agressions sexuelles.** Ces actes se multiplient, parfois en lien avec des délais d'accès à des soins jugés trop longs, ou des exigences que les kinésithérapeutes ne peuvent ou ne veulent satisfaire.

Il n'est **pas acceptable** que les professionnel·le·s de santé soient victimes des comportements violents injustifiables de patient·e·s mécontent·e·s.

Une **plateforme de déclaration en ligne** mise en place par l'**Observatoire National des Violences en Santé** *(ONVS)* recueille les **témoignages**, commis contre toutes les personnes dans des lieux de soins, en libéral comme en établissement.

Les professionnel·le·s qui indiquent leur souhait d'être recontacté·e·s le sont par le conseil de l'**Ordre** qui se constitue, dès que cela est possible, **partie civile aux côtés des professionnel·le·s victimes de violences**, comme il le fait aux côtés des victimes de violences sexistes et sexuelles *(VSS)* commises par un·e kinésithérapeute lors d'une prise en charge.

https://dgos-onvs.sante.gouv.fr/declaration

Permettre aux kinésithérapeutes de protéger les patient·e·s victimes de violences

Avec les étudiant·e·s, l'Ordre a collaboré avec la **Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains** *(MIPROF)* pour élaborer des **guides de signalement des violences recensées par les kinésithérapeutes**, notamment envers les femmes victimes de violences conjugales.

En 2020, **un modèle de certificat médical établi par le ou la kinésithérapeute** en vue de constater des lésions et signes qui témoignent de violences et **une notice explicative** délivrables en cas de violences faites sur une personne majeure ont été mis **à disposition de tou·te·s les kinésithérapeutes** et présentés **à tou·te·s les formateur·rice·s des IFMK** en 2021.

Ce **certificat** fait partie des éléments qui permettront à la victime d'engager une **action en justice**, notamment pour des **mesures de protection** et une **réparation**.

Dénoncer les VSS dans la prise en charge

En mai 2022, l'Ordre a lancé une **campagne intitulée « Pour une relation thérapeutique saine et sécurisée »** qui vise à **prévenir les violences sexuelles** au sein des cabinets de kinésithérapie. Cette campagne a été élaborée pour **rendre publics ces faits**, les **dénoncer** et les **prévenir** avec l'objectif constant de **ne pas stigmatiser** la profession. Elle se compose de **plusieurs outils de communication** imaginés et conçus par l'Ordre :

Le **guide** détaille ce qu'est une **relation thérapeutique saine et sécurisée**, décrit les VSS dans un cadre thérapeutique et propose des **outils pour les prévenir**.

Le **déontomètre, échelle de la confiance thérapeutique** peut aider les kinésithérapeutes et les patient·e·s à **détecter et prévenir** les situations inappropriées ou à risques et à **alerter** sur certains comportements.

Le **questionnaire d'évaluation de la relation thérapeutique** permet aux patient·e·s d'**évaluer la qualité de la relation patient·e/soignant·e** en alertant en cas de comportements non adaptés à une prise en charge thérapeutique.

L'affiche « Pour une relation saine et sécurisée au sein du cabinet de kinésithérapie » trouvera sa place **dans les cabinets** ou **lieux d'exercice**.

La **vidéo** « La relation thérapeutique saine et sécurisée » **illustre le déroulé idéal d'une séance de kinésithérapie** : de l'accueil bienveillant et personnalisé, à l'entretien préalable, la demande de consentement et de ressenti du patient·e.

Toutes ces ressources sont à disposition sur le site de l'Ordre

Accompagner les étudiantes et étudiants et favoriser un cadre d'études sain

Par ailleurs, **l'Ordre a accompagné des étudiant·e·s victimes de VSS** lors de leur formation sur des terrains de stage, suite à des sollicitations directes d'élu·e·s du conseil national *(CNO).*

Notez que le **Conseil National** a donné pour **consigne** à chaque **Conseil Départemental** de **traiter tout signalement de violence, quel qu'il soit**.

Tou·te·s les étudiant·e·s seront donc accueilli·e·s et **leur parole sera écoutée**, s'iels devaient signaler des faits mettant en cause un·e kinésithérapeute rencontré·e lors de leur formation, quel que soit son statut *(enseignant·e, responsable, tuteur ou tutrice de stage)*.

Des **ressources externes** sont aussi disponibles **en cas de mal-être et de violences** :

- **0800 737 800** : **ligne d'écoute CNAES** pour les étudiant·e·s en santé *(lun-ven de 10h-21h et sam 10h-14h)*
- **Chat en ligne** : *"Comment on s'aime"*

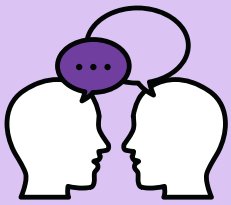

Enfin, il n'est **pas acceptable** que des terrains de stage soient **uniquement réservés aux étudiants hommes** en raison du comportement du tuteur de stage envers les femmes. **Ces faits doivent cesser**, la solution décrite ici est **inappropriée** selon l'Ordre.

Dispositif Acteurs et Actrices Relais

Enfin, les étudiant·e·s confronté·e·s à des **difficultés psychologiques** ou un mal-être, peuvent se rapprocher des **acteurs et actrices relais** présent·e·s dans plus en plus d'IFMK depuis la rentrée 2021. Ce travail fait en autonomie par la FNEK, est la **résultante de travaux conjoints avec l'Ordre** notamment, qui continuera à les soutenir à l'avenir.

C'est **ensemble** et par ces **actions concrètes**, que **nous lutterons contre les violences en nette augmentation** et qui sont **intolérables**. Aucune entorse à la déontologie ne sera acceptée par l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Les étudiant·e·s savent pouvoir compter sur le **soutien sans faille de l'Ordre dans la prévention et la lutte contre les violences de tous types** dont iels pourraient être victimes ou être témoins.

Cet article a été écrit en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

CONGRÈS DES KINÉS D'ANGOULÊME

Les **étudiant·e·s en dernière année à l'IFMK d'Angoulême** se sont lancé·e·s dans un **défi de taille : organiser un congrès**. En effet, dans le cadre de l'UE de projet de 2ème cycle, ils et elles organisent un congrès dans le but de faire **découvrir des domaines moins connus de la kinésithérapie**. Ce congrès est **ouvert à tou·te·s les professionnel·le·s de santé**, qui peuvent être amené·e·s à travailler avec les kinés et **à tou·te·s les étudiant·e·s** peu importe leur cursus *(et leur ville)*.

Le **thème** de ce congrès est le suivant : **"La place du kinésithérapeute dans les prises en soins uro-gynécologiques, vestibulaires, maxillo-faciales et dans le domaine sportif"**. En plus des **conférences** sur les thèmes mentionnés ci-dessus, vous pourrez y découvrir un **atelier sur le dépistage du cancer du sein**, une **table ronde sur la tabacologie et la kiné**, des **présentations de posters de mémoires** et bien sûr, le **village partenaire** !

Donc si vous avez envie d'en découvrir plus sur ces domaines, n'hésitez pas à venir à Angoulême le **samedi 6 avril 2024** dans les locaux de l'IFMK qui se situe **86 route de Breuty, 16400 La Couronne.**

Les **15 étudiant·e·s** de la promotion se sont réparti·e·s les tâches en **différents pôles**. Le **secrétariat**, le pôle **trésorerie**, **l'évènementiel**, le pôle **recruteur**, le pôle **partenariat** ainsi que le pôle **communication**. Voici une photo de la **team organisatrice** de ce congrès.

Ils et elles font aussi appel à des **étudiant·e·s des autres promotions de l'école**, pour constituer le **pôle bénévoles** et les aider le jour J. Le but étant d'**assurer une bonne journée** sur place pour l'ensemble des participant·e·s !

Avec ce congrès, les étudiant·e·s d'Angoulême espèrent **construire une image plus moderne du kinésithérapeute**, ancrée dans la **recherche** et clarifier son rôle dans les **différents types de prises en soins**. Chacun pourra en apprendre davantage sur ses champs d'action, car **la kiné, c'est bien plus que masser !**

Si vous souhaitez plus d'informations, allez les suivre sur :

- **Instagram : @congresk_angou**
- **Facebook : évènement "Congrès des kinés d'Angoulême"**

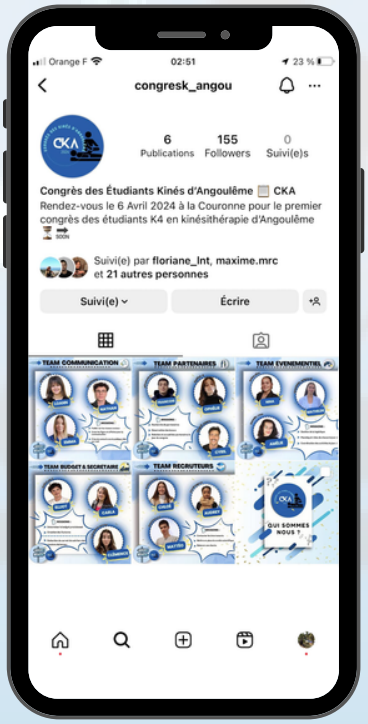

Alors si ce congrès vous intéresse, **n'hésitez pas à les contacter pour savoir s'il reste encore des places** ! Les étudiant·e·s d'Angoulême vous attendent en nombre et ont hâte de vous accueillir dans leur locaux !

Fin des inscriptions le 17 mars !

POINT D'ÉTAPE DU GONIO D'OR

Et voilà, la moitié de l'année est déjà passée et comme vous le savez, une **compétition entre les différentes associations étudiantes** est en cours ! Cette compétition c'est le **GONIO d'Or** et elle a pour objectif d'**inciter les associations étudiantes à s'investir à la FNEK** ! Différentes actions ramènent plus ou moins de points et le but évidemment est d'**être l'association avec le plus haut score** à la fin de l'année ! Voici quelques exemples d'actions rapportant des points :

- ***Intégrer une commission ou une task force*** *de la FNEK* ▫ ***1 point par étudiant·e***
- ***Participer aux événements*** *de la FNEK* ▫ ***1 point par étudiant·e***
- ***Organiser un événement*** *FNEK* ▫ ***5 points***
- *Présenter un* ***point initiative réseau*** ▫ ***2 points***

NB : tu peux avoir **accès au barème complet** en demandant aux **VP Réseau** !

Maintenant que vous en savez un peu plus sur cette compétition, voici le **top 5 actuel du classement** *(classement du 08/03/2024)*. Les points sont volontairement absents afin de vous encourager à **poursuivre vos efforts** !

Rennes - BARKE

Marseille - KIMASSE

Orléans - KINERGY

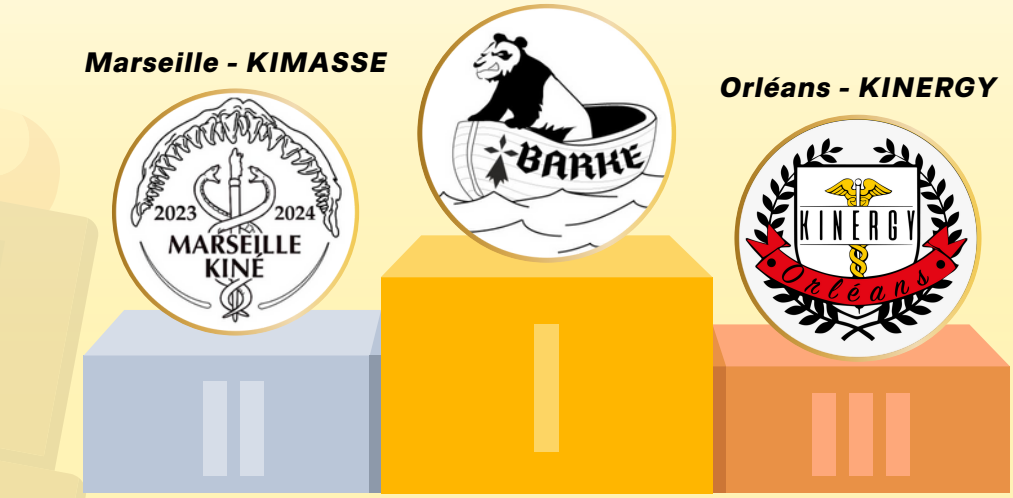

4ème place
Nantes
BANK

5ème place
Lille Etat
ALEK

PAGES JEUX

Un journal sans une rubrique dédiée aux jeux n'est pas un bon journal ! Alors voici une **petite compilation de jeux** qui te permettront de décompresser un petit peu ! **Bonne chance** et **bon courage** à toi !

Les **solutions** sont **à la fin** du numéro mais on se doute que tu n'auras même **pas besoin d'aller les voir** !

Le Sudoku :

*Le **jeu moderne de Sudoku** comme nous le connaissons aujourd'hui **a été inventé par Howard Garns**, un inventeur de puzzle américain **en 1979**. Le puzzle était connu sous le nom de "**Number place**", car il impliquait de placer des numéros individuels dans des endroits vides sur une grille 9 x 9. **Donc le "sudoku" n'est pas japonais ?** Le jeu est apparu pour la **première fois au Japon en 1984** où il a été donné le nom de "**Sudoku**", qui est court pour une expression plus longue en japonais "**Sūji wa makushn ni kagiru**" ce qui signifie, "les chiffres sont limités à un événement".*

FACILE

3			1	5			9	
1				4		3		6
	5		8					4
	2	7	5				6	
8			7		4			1
	6				9	4	7	
6					7		3	
7		3		1				5
	1			3	5			9

MOYEN

					5			
						7	6	
				3	8	9	2	5
		5			3	2		7
	3	7	8	6	4	5	9	
9		8	5			4		
8	5	3	9	4				
	6	2						
			3					

DIFFICILE

8			6					
9		7		2		6		
			4	5			3	
			2					5
	2	9		7		4	8	
6					4			
	3			9	2			
		4		6		3		1
					1			7

DIABOLIQUE

	8				4	1		
		2	1					9
				5			2	
7	6						5	
5				6				7
	2						4	6
	9			7				
4					6	9		
		8	3				7	

Les mots-mêlés :

Selon la légende, ***un anglais, Norman E. Gibat****, est considéré comme le* ***tout premier inventeur des jeux de mots mêlés*** *tels que nous les connaissons. C'est en* ***1968*** *que Norman E. Gibat a publié le "tout premier" mots mêlés. Oui mais voilà, apparemment,* ***l'anglais ne serait pas l'inventeur "officiel"*** *car* ***un espagnol*** *nommé* ***Pedro Ocón de Oro*** *aurait aussi créé des puzzles de mots similaires appelés «* ***Sopa de Letras*** *» (= « Soupe de lettres ») dans les années* ***1960****, or, ce n'est pas ce que l'histoire semble retenir. Alors* ***qui de l'anglais ou de l'espagnol est le réel inventeur*** *de ce jeu ? Cela n'est pas clair et restera un* ***mystère*** *!*

I	F	L	V	A	I	Z	K	G	Z	B	R	W	X	L	E
G	T	R	O	M	B	I	N	O	S	C	O	P	E	M	E
O	Y	C	F	G	T	X	K	D	S	T	C	Q	I	F	V
N	U	E	U	B	Q	J	T	E	A	O	U	S	A	E	I
I	L	S	L	R	F	O	R	R	M	E	S	H	E	N	Y
O	U	T	O	N	D	G	O	M	E	I	J	G	I	M	V
R	X	E	E	Y	N	T	I	L	O	A	A	T	Q	V	Y
K	J	K	U	O	C	S	B	N	R	N	I	S	H	E	W
P	C	D	C	O	S	M	S	T	G	A	T	Q	S	O	D
V	V	W	D	I	E	S	I	I	T	R	O	E	H	N	J
J	I	X	O	S	I	C	O	I	E	H	L	E	H	H	Z
Z	Z	N	S	B	L	M	V	S	N	O	E	U	K	A	T
U	M	A	S	E	E	E	E	I	P	O	R	D	R	E	C
W	S	N	S	T	S	A	X	I	F	M	K	O	R	G	T
R	C	F	E	Z	U	R	E	V	U	E	S	P	E	S	S
O	K	I	N	E	S	I	T	H	E	R	A	P	I	E	V

KINÉSITHÉRAPIE - ARTICLES - INITIATIVES - DOCTORAT - ORDRE - ASSEMBLÉE - COMMISSION - PÔLES - REVUES - FNEK - TÉMOIGNAGE - GONIO - RÉSEAU - MISSIONS - TROMBINOSCOPE

INSTAGRAM : LES COUPS DE CŒUR DE LA RÉDAC'

Dans cette partie, nous vous présentons **3 comptes Instagram** que nous aimons bien et qui mériteraient d'**être plus connus** ! Toutefois, nous vous rappelons qu'il est important de **garder un esprit critique** et de **prendre du recul** sur ce que vous voyez sur les réseaux sociaux !

@physiomathildeelind

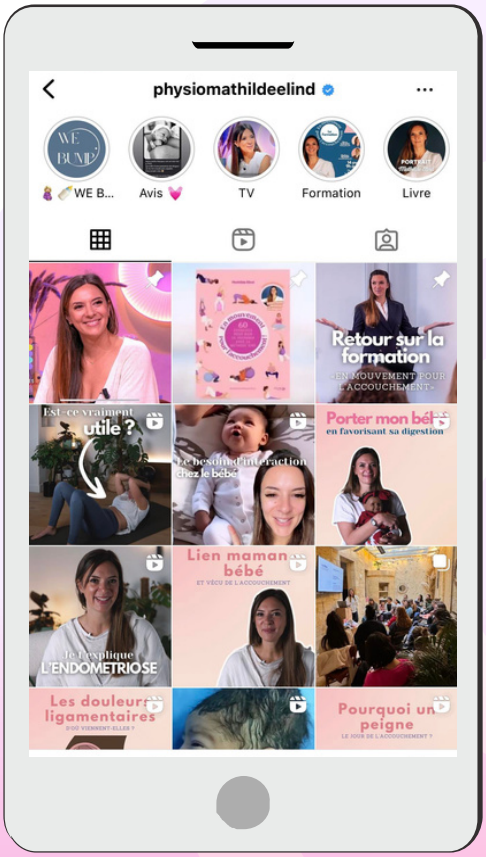

Cette kiné bordelaise spécialisée en **pédiatrie** et **santé de la femme** est suivie par près de 135 000 personnes. À travers son compte Instagram, elle offre de **nombreux conseils aux femmes et (futures) mères**.

Elle y aborde la **rééducation abdomino-périnéale**, comment **prendre soin de ses cicatrices,** la **gestion des contractions lors de l'accouchement, l'endométriose** ou encore **l'éveil moteur des jeunes enfants.**

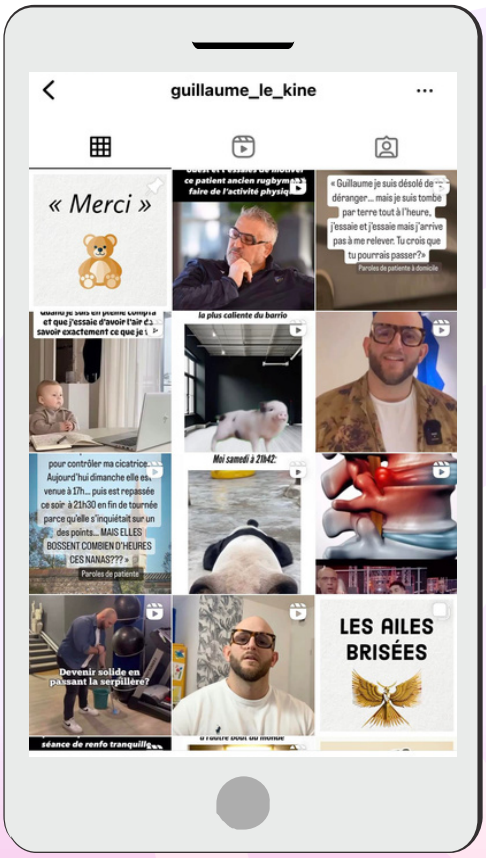

On vous présente Guillaume, kiné libéral calé sur le **musculo-squelettique**, le **post-opératoire du rachis**, la **neurologie** et également intervenant à l'IFMK pour les TP et TD concernant la **rééducation du rachis**.

Son compte n'a pas de but précis, mais partage ses **histoires amusantes**, **anecdotes touchantes** mais aussi **sa vision sur le système de santé.**

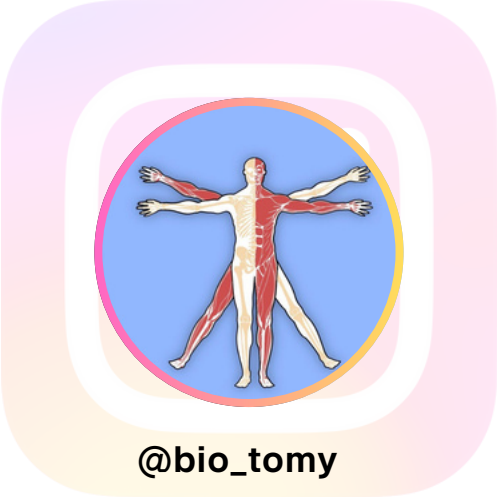

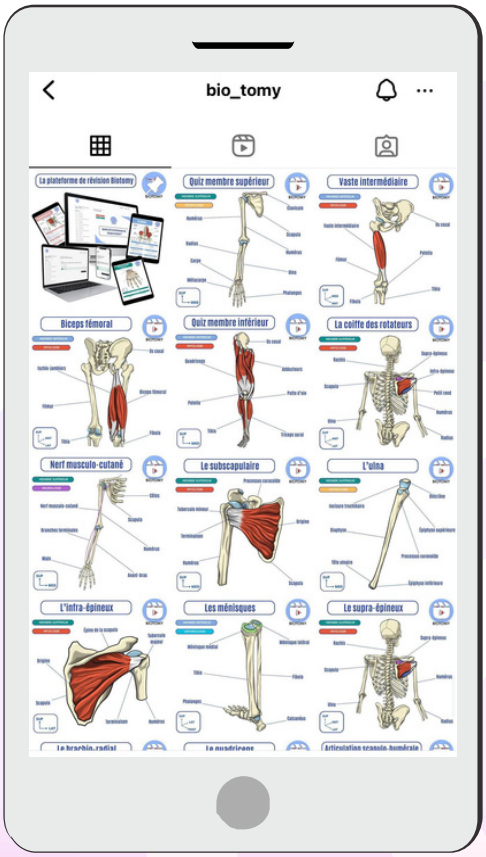

Biotomy est un compte qui va te permettre de **réviser l'anatomie le plus simplement possible**. Suivi par plus de 108 000 personnes, ce kinésithérapeute est **illustrateur médical** et réalise différents supports : **fiches de révision**, des **quiz**, des **flashcards**.

Son objectif est de **clarifier** et de **simplifier l'anatomie** afin que vous puissiez la retenir facilement, gagner énormément de temps dans vos révisions et réussir vos examens ! Les **illustrations** sont **très colorées** et permettent de **bien visualiser** les structures anatomiques abordées !

Pour résumer, ce compte est une **petite pépite** si tu veux **réviser l'anatomie de façon plus agréable** qu'avec tes livres classiques !

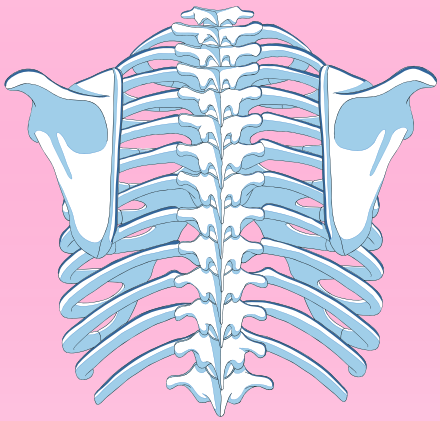

L'INTERVIEW : PASCALE MATHIEU

Nous avons eu la chance de discuter avec **Pascale MATHIEU**, **actuelle présidente du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes *(CNOMK)***, sur différentes thématiques. Par cette interview, nous souhaitons **vous informer sur les missions et rôles de l'Ordre autour de la profession**. Bonne lecture !

Première question, qu'est-ce que le CNOMK ?

"L'Ordre c'est **3 structures pyramidales** : il y a d'abord un **conseil national**, ensuite il y a les **conseils régionaux ou inter régionaux** et enfin tous les **conseils départementaux ou inter départementaux**. Le code de la santé publique dit que l'Ordre **regroupe tou·te·s les masseurs-kinésithérapeutes habilité·e·s à exercer en France** à l'exclusion de celles et ceux qui font partie du service de santé des armées donc finalement quel que soit le mode d'exercice, tou·te·s les kinésithérapeutes sont inscrit·e·s à l'Ordre."

Quelles sont les missions de l'Ordre ?

"Les missions de l'Ordre vont **dépendre des structures** et sont définies par le code de la santé publique.

Pour le **conseil départemental**, si l'on devait brièvement résumer, ses missions seraient la **gestion du tableau**, la **gestion des conciliations**, la **gestion de l'entraide**, également évidemment **la lutte contre l'exercice illégal** et **le respect du code de déontologie** par tout le monde.

Pour le **conseil régional** ses principales missions vont être d'**héberger des chambres disciplinaires de première instance** qui sont tout à fait indépendantes. Dès lors qu'une plainte au niveau du conseil départemental n'aboutit pas à une conciliation, elle arrive devant la chambre disciplinaire de première instance. Le conseil régional a aussi pour rôle de **coordonner ses conseils départementaux**. Il s'occupe aussi des **relations avec toutes les instances régionales** telles que l'ARS. C'est aussi lui qui reçoit les potentiels recours liés aux refus d'inscription. Enfin, il peut être appelé en cas d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession.

Le **conseil national** assure la **gestion des conseils départementaux et régionaux**. Il **appelle, recouvre et perçoit la cotisation**. Il est l'**interlocuteur des pouvoirs publics** pour tous les sujets en lien avec la kinésithérapie et avec la santé en général. Il y a également une **chambre disciplinaire nationale**. Il organise l'**entraide nationale** et toutes les œuvres intéressant la profession."

Les étudiant·e·s connaissent les syndicats représentatifs mais quelle est la différence avec l'Ordre ?

"Le **rôle d'un syndicat** est de **représenter les intérêts corporatistes de ses membres**. Première chose, l'**Ordre regroupe tou·te·s les professionnel·le·s**. Ensuite, par toutes les missions de contrôle qu'il a et par ses compétences, l'Ordre est le **garant de la qualité des soins** et de la **sécurité des patient·e·s**. Pour cela, il s'assure que les professionnel·le·s qui exercent sont compétent·e·s, indépendant·e·s et sont sanctionné·e·s quand ils et elles ne respectent pas la déontologie par exemple. Il y a une **différence des périmètres de chacun**. D'ailleurs lorsqu'un·e professionnel·le ne respecte pas ses obligations et est mis en cause devant l'Ordre, il et elle peut être défendu·e par un syndicat car le syndicat représentatif va défendre les intérêts de ses membres. En tout cas, c'est **important** faire la **distinction entre les 2 structures**."

L'Ordre a-t-il un rôle à jouer dans les études de kinésithérapie ?

"**Bien sûr** ! Dans les **référentiels** que vous avez et qui fondent finalement votre formation initiale, **l'Ordre a été interrogé**, a fait partie et a validé chacun de ces référentiels. D'ailleurs il faut savoir que pour ces travaux, toutes les instances de la profession étaient présentes. Par exemple, l'Ordre a eu un rôle important pour vos unités d'enseignements sur la déontologie."

Est-ce possible de s'investir à l'Ordre en tant qu'étudiant·e ?

"Depuis que je suis au conseil national, c'est-à-dire depuis 2011, chaque année j'ai vu défiler avec plaisir tou·te·s les président·e·s de la FNEK. **Nous avons systématiquement travaillé ensemble** et parfois de façon très nourrie notamment lors d'actualités extrêmement fortes, ça dépend des sujets. Pendant longtemps la FNEK avait décidé de ne pas s'occuper « d'exercice » en disant que ce n'était pas dans ses compétences mais ça fait 3 ans à peu près que la FNEK a changé d'optique et souhaite s'investir aussi dans cette partie. En tout cas, à chaque fois qu'il y a des **sujets qui concernent la formation initiale ou qui peuvent influencer la vie étudiante** je dirais, **nous travaillons avec vous** comme par exemple pour les acteur·rice·s relais."

Hormis via la FNEK, est-ce qu'il y a une autre façon de s'investir en tant qu'étudiant·e ?

"**Malheureusement non**, nous ne travaillons qu'avec la FNEK. Pourquoi ? Parce que selon moi, on ne peut pas parler avec **plusieurs voix dissonantes**. C'est-à-dire que vous avez **vos bureaux** qui permettent de **retranscrire toute la sensibilité étudiante via vos représentant·e·s**. Et donc **court-circuiter une instance représentative** ça me paraît **dangereux** parce que je pourrais par exemple trouver les étudiant·e·s moi-même et puis dire que je vais plutôt travailler avec elles et eux mais si c'est en discordance avec ce que vous décidez via vos instances représentatives, ça pourrait être compliqué et ça ne pourrait semer que le désordre à mon sens."

À partir de quand est-ce qu'on peut être élu·e ou s'investir dans les instances ordinales ?

"Il faut **avoir 3 ans d'inscription au tableau de l'ordre**, c'est très jeune finalement par rapport à l'obtention du diplôme."

Pour vous, quelle sera la place de la kinésithérapie dans les jeux olympiques et paralympiques de Paris ?

"**Majeure** ! Je pense parce que **nous travaillons avec le comité organisateur et Paris 2024** depuis plus d'un an via des groupes de travail, nous avons des kinésithérapeutes pleinement engagé·e·s dans l'organisation des jeux. Nous **contrôlerons les kinésithérapeutes** qui seront sur place comme kinésithérapeutes pour les équipes. Nous allons aussi peut-être mettre en place des possibilités pour des kinésithérapeutes d'**aider et d'intervenir pour des équipes moins bien dotées**, je pense à des pays qui n'ont pas forcément les moyens de faire venir leur kinésithérapeute. Nous allons également en profiter pour **valoriser le rôle du kinésithérapeute** via plusieurs actions grâce à une convention de **partenariat avec la ville de Clichy-la-Garenne** pour faire une **semaine « #SportKinéSanté »** valorisant la nécessité de faire du sport auprès de tout public, des enfants aux personnes âgées. Il y a **beaucoup de choses qui sont faites et qui vont arriver**. Il y aura même un match de football de charité avec des kinésithérapeutes et des agent·e·s de la ville de Clichy contre le variété club de France qui permettra de reverser les bénéfices à une association."

Est-ce que vous pouvez nous parler de l'évolution de la kinésithérapie depuis sa création ?

"Le **fondement de la profession** vous le connaissez est apparu en **1946** avec les grands handicaps liés aux guerres et aux épidémies de poliomyélite grâce à la **fusion des gymnastes médicaux et des infirmiers masseurs**. Dans l'exposé des motifs de la **loi 1946**, cette fusion était pour **lutter contre le charlatanisme et contre le massage fait de façon à servir les entreprises de prostitution**. Si on part de cette évolution, les **étapes majeures** si vous voulez pour moi ça a été d'abord **1996** avec le **décret d'actes**, **2000** avec le **bilan** qui est un véritable acte intellectuel, **2006** avec la **création de l'ordre** qui a montré l'indépendance de la profession et le fait que les pouvoirs publics lui faisaient confiance pour s'administrer elle-même, le **26 janvier 2016** avec la **loi Touraine de modernisation de notre système de santé** qui a vu naître une **nouvelle définition de la profession** initiée par l'Ordre mais co-rédigée avec toutes les instances de la profession y compris les étudiant·e·s. L'idée de cette définition était de faire comme pour les professions médicales qui ne sont pas définies par des actes mais par des missions pour pouvoir **basculer un jour à profession médicale à compétences définies.**"

Quelles sont les prochaines grandes étapes pour la profession ?

"Personnellement, l'évolution que je verrai, **outre l'accès direct** qu'on a eu là, ce serait de **supprimer cette organisation complètement obsolète du système de santé**, de ne plus avoir de professions médicales et d'auxiliaires médicaux·ales, mais d'**avoir des professions de santé chacune avec ses missions** et les patient·e·s qui sont au centre de tou·te·s les professionnel·le·s de santé utiles à la prise en charge. Il n'est pas question de se priver du rôle essentiel du médecin. Pour cela, pour moi, il faut évidemment l'**accès direct généralisé et sans conditions**, c'est-à-dire faire en sorte de mettre les conditions pour que tout le monde soit en exercice coordonné. D'élargir peut-être comme on l'a fait au Royaume-Uni, c'est-à-dire que dans tout ce qui est musculo-squelettique, il y a un accès direct au kinésithérapeute avec des **extensions de compétences**, des **prescriptions élargies**, des **gestes techniques** comme la possibilité aussi de prescrire des **antalgiques**, des **arrêts de travail**... dans leur champ bien évidemment. Tout ça, vous le verrez, je vous le garantis."

Comment est-ce qu'on devient élu·e à l'Ordre ? Quelles ont été vos principales motivations ?

"J'ai voulu **changer les choses de l'intérieur**. Ma première motivation, ça a été en 2000, j'étais déjà syndiquée et il y a eu une grande grève parce qu'on nous avait baissé nos honoraires et que je trouvais que **la kinésithérapie n'était pas la place où elle devait être**. J'ai été la première présidente du conseil départemental de l'Ordre de la Gironde et puis je n'étais pas tout à fait satisfaite de l'organisation du conseil national donc je me suis fait élire avec d'autres élu·e·s qui avaient le même sentiment que moi qui étaient elles et eux aussi président·e·s pour **essayer de changer les choses de l'intérieur** et c'est ce qu'on a essayé de faire et c'est ce qui va arriver peut-être pour les gens qui ne seront pas satisfaits de la gestion que nous avons et peut-être que l'histoire continuera comme ça."

Nous espérons que cet échange avec Pascale Mathieu vous a permis d'en **apprendre un peu plus**. Il est **important de connaitre le rôle et les missions du CNOMK** étant donné que seule l'inscription au tableau de l'Ordre permet de rendre licite l'exercice de la masso-kinésithérapie sur le territoire français.

PAGES CUISINE

On le sait toutes et tous, **cuisiner** quand t'es étudiant·e, c'est **pas toujours facile**... On se dit qu'on n'a **pas le temps**, **pas le matériel** ou même **pas le talent** alors qu'en vrai, **plein de recettes sont super accessibles** et permettent de réveiller le Philippe Etchebest *(bien joué si t'as réussi à le prononcer sans te tromper)* qui est en nous ! Dans cette rubrique, on va te présenter **3 recettes super simples**, **abordables** et **rapides à réaliser** qui te permettront de te **faire plaisir simplement** et à **petit prix** ! Maintenant que tu n'as plus d'excuses, place au lavage de mains et c'est parti !

Pssst : après les 3 recettes, on te donne quelques **astuces** et **bons plans** pour améliorer tes skills en cuisine et faire des **économies** simplement !

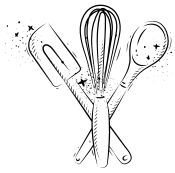

Entrée

Salade de pâtes → voici une liste non exhaustive ce que tu peux y ajouter : **maïs**, **fromage**, **thon**, **tomates**, **jambon**, **oignons**, **poivrons**... **Tout est possible** en soit, c'est juste **à toi d'imaginer les meilleures combinaisons** ! On te glisse quelques idées si jamais tu bloques via ce QR code !

N'hésite pas à en faire en plus grande quantité pour en avoir pour la semaine !

Plat

Chakchouka → la chakchouka est une **spécialité maghrébine**. Traditionnellement composée de **plusieurs légumes**, tels que des poivrons ou des tomates, sur lesquels des **œufs** cuisent, ce plat peut se décliner **au fil des saisons**. Pour le mois de **mars**, la chakchouka peut se réaliser avec des **poireaux** et des **épinards** comme le montre la recette suivante !

Dessert

Mousse au chocolat → seulement **2 ingrédients** nécessaires pour te préparer **l'un des meilleurs desserts** : du **chocolat** et des **œufs** ! On te met un petit lien qui va te renvoyer vers une super recette !

@lapetitechefmumu

Sur le compte de Mumu, tu trouveras de délicieuses recettes **végétariennes**. Elle propose une **série de recettes prêtes en moins de 20 minutes** pour les plus pressé·e·s d'entre vous. Toutes les étapes sont expliquées sous **forme de réels** donc pas d'excuses pour dire que tu ne comprends pas la recette !!!

Comme elle le dit elle-même, Maureen te propose des **recettes du quotidien faciles**, **saines** et **rapides**. Même si tu n'as pas le matériel d'un·e grand·e chef·fe, tu pourras réaliser les recettes qu'elle publie puisqu'elle offre une **série de recettes à la poêle prêtes en 15 minutes !**

@lacuisineetmaureen

@recettesenconserve

La Conserve te permet de **préparer d'incroyables plats à partir de tes boîtes de conserve** *(tout est dit dans le nom mais on le précise quand même !)*. Et oui tu ne rêves pas : tu n'es pas obligé·e de simplement faire réchauffer le contenu au micro-ondes, **tu peux en faire un plat d'anthologie**. Alors si tu es en manque d'inspiration devant ton placard, fonce sur ce compte !

Ici, il y en a pour **tous les goûts** mais **toujours à petits prix** ! Que tu aimes le **sucré** ou le **salé**, que tu cherches un **plat** ou un **dessert**, des **légumes** ou des **féculents**, tu trouveras forcément une recette pour toi sur ce compte. Marina propose également un **planning de repas** et de **courses** sur son **site internet** *(il est en maintenance mais bientôt de nouveau disponible pour ravir vos papilles !)*. En attendant, file jeter un œil sur son compte Instagram !

@1repas1euro

Quelques astuces et petits conseils nourriture juste pour toi :

- <u>Applications :</u>
  - **Geev** : don de nourriture entre particuliers
  - **Too good to go** : pour récupérer des invendus à petits prix !
  - **Phenix** : pour récupérer des paniers anti-gaspi surprises !
- <u>Epiceries solidaires :</u>
  - **AGORAé** : épicerie solidaire pour étudiant·e·s présentes dans certaines villes ! Flash ce QR code pour voir la liste des AGORAé !

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS FNEK

Depuis la prise de poste du Bureau National 2023-2024, **4 temps démocratiques** ont eu lieu : **l'AG de rentrée à Grenoble**, le **congrès d'automne à Toulouse**, **l'AG de décembre à Strasbourg** et **l'AG de mi-mandat à Nice**. Voici un petit retour à l'aide de **quelques photos et témoignages sur ces événements** qui ont marqué le début du mandat 2023-2024 !

AG de rentrée à Grenoble

Comme chaque week-end FNEK, l'AG de Grenoble a été **une mise à jour condensée de l'essentiel à savoir**. **Les habitué·e·s et nouveaux·elles de la FNEK se nourrissent les un·e·s des autres de leurs points de vue et de leurs expériences !** C'est le moyen de **prendre du recul** sur ce qu'il se passe chez nous au local ! En bref pour moi les événements FNEK c'est vraiment ce qui m'a apporté énormément de cartes **pour m'investir au local**, mais également de noooombreuses **connaissances** hyper inspirantes, de nouvelles **compétences**, de la **confiance** en moi... et tout ça toujours **dans le fun et la bienveillance !**

Dylan ANTUNES - K5 Marseille - Habitué des événements

Congrès d'automne à Toulouse

J'ai tout de suite été **à l'aise**, la petite parenthèse pour les néo AGiste est très appréciable pour le reste des temps d'AG. Être **en contact** et **échanger** avec des étudiant·e·s en kiné de toute la France m'a beaucoup plu. Point bonus pour les **formations** qui étaient super !

Antoine CARMINATI - K3 Orléans - Premier événement FNEK

AG de décembre à Strasbourg

Ma première AG de la FNEK a été **incroyable** ! J'avais beau y aller tout seul en ayant peur de ne pas être intégré, **l'accueil a été super**. J'ai perçu l'ambiance collective comme une **grande famille** qui œuvre pour un **même but : améliorer la vie étudiante**. Entre les **soirées mémorables** avec tout le monde, la **visite d'une nouvelle ville**, la journée remplie de **débats** et de **votes** tous aussi intéressants, comment ne pas apprécier son weekend ? J'ai pu **découvrir de nouvelles personnes** que je retrouverai à chaque événement, des **sujets concernant les étudiant·e·s** que je ne soupçonnais pas, **faire avancer les choses** de par mes votes en portant la voix des étudiant·e·s de mon IFMK. Tout ça pour vous dire que ce fut une **super expérience**, et que **j'ai hâte de pouvoir recommencer** !

Johann BLUTEAU - K2 Nantes - VP Reprez'

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS FNEK

Comme vous le savez, au moment où vous lisez ces lignes, il reste encore **3 temps démocratiques** pour le mandat 2023-2024 :

- Le **congrès de printemps** à **Lille** : **16, 17 et 18 mars**
- L'**AG de mai** à **Marseille** : **18 et 19 mai**
- Le **Week end d'été** : probablement les **6, 7 et 8 juillet**

PS : Nous savons déjà où se passera l'**AG de rentrée du mandat 2024-2025** ! Réservez votre week-end du **6 et 7 septembre 2024** pour vous rendre à **Nantes** où se déroulera la **GRUE JAUNE** *(L'Assemblée Générale de Rentrée Unissant les Etudiant·e·s Joyeux·ses d'Arriver Uni·e·s à Nantes (Enfin !))*

Mais les **événements de la FNEK** ce ne sont **pas que des assemblées générales** ! Il y a aussi pleins d'autres événements qui sont programmés d'ici la fin de l'année. En voici quelques uns :

- **2 WE2F** *(Week-End de Formation des Formateur·rice·s)*
- **JREP** *(Journée de Rencontres et d'Echanges autour de la Profession)*

LA COMMISSION DU MOMENT : PUBLICATION

Avant de parler de la commission du moment, **petit rappel** de ce qu'est une **commission**. Les commissions sont des **groupes de personnes** travaillant sur des thématiques propres aux études de kinésithérapie visant à **faire naître les prochains projets** de la FNEK. Ce sont des **pôles de réflexions et d'actions** et chaque membre du réseau intéressé·e par l'une ou plusieurs d'entre elles est **libre d'en faire partie** ! C'est le moyen idéal pour **s'intéresser et participer** à la FNEK ! On choisit le ou les sujets qui nous tentent, on apporte sa pierre à l'édifice et on y donne le temps qu'on veut !

Maintenant que tu sais ce qu'est une commission, voici la **liste complète** des commissions actuelles de la FNEK :

- Affaires sanitaires et sociales
- Inclusion des personnes en situation de handicap
- Scientifique
- Lutte contre les discriminations
- Enseignement supérieur et recherche
- Perspectives professionnelles
- Sportif de haut niveau
- Relecture
- Réseau
- Ile de France
- Financement de la formation
- International
- Santé publique
- **Publication**
- Tutorat
- PCJS (Prévention, Citoyenneté, Jeunesse et Solidarité)
- Santé mentale

Et oui, comme tu peux le voir, ce n'est plus 16 commissions mais bien **17 commissions** qui sont présentes à la FNEK désormais ! La petite nouvelle est la **commission publication** qui a été fraîchement créée durant l'AG du congrès d'automne des 28-29-30 octobre 2023 ayant eu lieu à Toulouse !

? Alors en quoi consiste cette commission ?

Cette commission est un espace de travail à la **réalisation des différentes publications** de la FNEK. L'idée est de pouvoir **solliciter** les membres de la commission **en cas de besoin.**

Pour le mandat 2023-2024, le **principal objectif** de cette commission est la **conception du GONIO** *(= ce que tu es en train de lire !)*. Le rôle de la commission est de participer à l'**écriture d'articles**, à la **relecture**, à la **correction**, **donner son avis**, savoir si le contenu est **compréhensible** et **adapté** à son public.

La sortie d'un GONIO ne demande pas un travail acharné et trop prenant. En effet, c'est plutôt un **travail ponctuel** qui est demandé. Le **rôle des membres de la commission** n'est pas d'écrire la totalité du GONIO mais simplement d'y **contribuer**.

Les personnes membres peuvent donc **participer à l'écriture** d'un, deux, trois ou autant d'articles qu'elles le souhaitent ou tout simplement être **relectrices** à la fin. Il est aussi possible de seulement **proposer des idées** sans participer à l'écriture ! Dans cette commission, **tout est possible !**

Alors, tout ça t'a motivé pour **rejoindre la commission publication ou une des autres de la liste** ?

Voici la **marche à suivre** :

1. Prépare une **lettre de motivation**. Un modèle pré-rempli est disponible sur le site de la FNEK
2. Envoie ta lettre de motivation en format PDF à **secretariat@fnek.fr**
3. Ta **candidature sera votée** lors du prochain temps démocratique de la FNEK.

L'APRÈS DIPLÔME : LE 3ÈME CYCLE ?

Tout le monde est au courant maintenant, les **études de kinésithérapie** sont composées de **2 cycles**. Le **premier cycle** comporte la **première année d'entrée en études de santé** *(K1)* et les **deux premières années en institut** *(K2/K3)*. Le **second cycle** lui comporte donc les **deux dernières années en institut** *(K4/K5)*. Ces 2 cycles peuvent être associés à la **licence *(cycle 1)*** et au **master *(cycle 2)***. La **formation de kinésithérapie** c'est donc **5 ans** de formation qui sont reconnues depuis 2020-2021 par un **grade master**.

Or, vous l'avez peut-être déjà entendu mais il existe un **3ème cycle** qui est plus communément appelé « **doctorat** ». Le but de cet article va être de te **transmettre les informations essentielles** sur ce qu'est le **3ème cycle en kinésithérapie**.

Comment est-ce qu'on fait pour faire un 3ème cycle ?

Pour poursuivre en 3ème cycle, il faut avoir un **diplôme national de master ou un grade master** au minimum, voilà la **théorie**. **En pratique**, c'est un peu **différent**. En effet, le grade master est moins « valorisé » et peut parfois ne pas suffire. Mais alors, **nous étudiant·e·s en kinésithérapie qui avons un grade master, comment est-ce qu'on fait ?** Si l'on essaie de faire une généralité, **plusieurs options** sont possibles :

1 Si tu souhaites partir dans de la **recherche sans lien avec la kinésithérapie** *(exemple musicologie)*, tu risques de manquer de compétences donc il est conseillé de **reprendre un master 1**.

2 Si tu souhaites partir dans de la **recherche dans un champ autour de la kinésithérapie**, il y a **2 options** qui sont les suivantes :

- Ton **dossier de candidature** est jugé comme n'étant **pas assez solide** donc, tu peux à ce moment-là t'orienter vers un **master 2** afin d'**améliorer ton dossier** !
- Ton **dossier** est assez **solide** et est **réfléchi avec une personne disposant d'une habilitation à diriger des recherches** *(HDR)* donc tu peux candidater directement en **école doctorale.**

***NB** : ces options dépendent énormément des compétences, du projet et de l'école doctorale !*

Maintenant que l'on sait ça, prenons un peu de recul et mettons-nous dans le cadre des filières MMOP. Le cas le plus fréquent est le **double cursus durant les études** avec notamment un **master 1**. Dans le cadre d'un **master 2**, une **césure** sera nécessaire dans la majorité des cas puisqu'il y a un **stage en laboratoire de recherche** à faire.

NB : ce n'est pas vrai partout, il y a une **grande variabilité** donc il faut bien se renseigner !

Il y a **2 façons pour rentrer en école doctorale :**

- **Déposition d'un dossier personnel avec un projet de thèse**
- **Candidature à un sujet de thèse proposé par l'école doctorale** et choix parmi les candidats

Un **doctorat** c'est **combien de temps** ? Cela varie de **3 à 6 ans en fonction des domaines** mais ça se termine toujours par la soutenance de thèse.

Bravo, **vous venez de valider votre thèse**, vous voilà docteur·e ! Et maintenant qu'est-ce qu'il se passe ? **2 options** :

1. Vous n'avez **pas envie de faire de la recherche institutionnalisée**, le titre de docteur·e vous suffit donc pour aller **travailler dans le privé**...

2. Vous voulez faire de la **recherche institutionnalisée ou de l'enseignement** au sein des universités *(devenir MCU* ou PU**)*, il faut donc obtenir une **qualification du doctorat** qui se fait par demande au **Conseil National des Universités** (CNU).

NB : il est **possible de passer une thèse dans n'importe quel domaine**, cela ne se limite pas à notre formation initiale !

Étant donné que nous sommes une formation de santé, nous sommes concerné·e·s par une **petite particularité**. Au sein du CNU, il y a le **CNU santé** qui possède **2 groupes** : les « **mono appartenant** » *(les sciences infirmières, les sciences réadaptation et rééducation, les sages femmes, certains types de pharmacien·ne·s)* et les « **bi-appartenant** » *(médecins, dentaires, d'autres pharmacien·ne·s)*.

**MCU = Maitre de Conférence Universitaire ; **PU = Professeur des Universités*

Mono-appartenance, bi-appartenance, c'est quoi la différence ?

- Quand on est **enseignant·e chercheur·euse**, on doit **obligatoirement combiner la recherche et l'enseignement**, ce qui ne laisse pas beaucoup voire absolument pas de place à la clinique : c'est la **mono appartenance**.
- La **bi-appartenance** elle, permet d'exercer les **activités de recherche au sein d'un laboratoire, d'enseignement au sein d'une université** mais également de réaliser de la **pratique clinique** au sein d'un CHU notamment.

La **bi-appartenance** a donc un **réel avantage** car elle permet de garder des **chercheur·euse·s en lien avec la pratique** et permet aussi d'avoir une **rémunération plus avantageuse**, avec un salaire provenant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière.

Maintenant que le 3ème cycle n'a plus aucun secret pour toi, **quelle est la position de la FNEK dans tout ça ?** Il faut savoir que la FNEK s'est positionnée afin d'**être bi-appartenant**. De plus, lors des assises hospitalo-universitaire, la ministre de l'ESR a officiellement annoncé que la **bi-appartenance devrait être étendue aux autres professions de santé** et notamment aux kiné sur le modèle de la bi-appartenance des médecins généralistes autour de l'exercice libéral, donc on peut **espérer à l'avenir que cela se mette en place !**

Quel est l'intérêt de faire un 3ème cycle ?

L'intérêt du 3ème cycle va être l'**évaluation de nos pratiques** afin de fonder notre prise en charge quotidienne sur des techniques efficaces pour la patientèle, d'étudier de nouvelles techniques, **le tout en ayant la possibilité de faire de l'enseignement en tant qu'enseignant·e chercheur·euse.**

Si cette thématique t'intéresse, la **commission enseignement supérieur et recherche** de la FNEK est faite pour toi ! Pour toutes questions sur ce sujet, n'hésite pas à **contacter la vice-présidence actuelle chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche** par mail via : **etudes@fnek.fr** !

SOLUTIONS JEUX

Besoin d'un **petit coup de main** ou de simplement **vérifier** ce que tu as fait ? Bingo dans les 2 cas **c'est ici que ça se passe** !

Tu trouveras ci-dessous les solutions aux différents jeux de ce numéro !

On espère que tu auras apprécié les faire !

3	4	2	1	5	6	8	9	7
1	7	8	9	4	2	3	5	6
9	5	6	8	7	3	2	1	4
4	2	7	5	8	1	9	6	3
8	3	9	7	6	4	5	2	1
5	6	1	3	2	9	4	7	8
6	8	5	4	9	7	1	3	2
7	9	3	2	1	8	6	4	5
2	1	4	6	3	5	7	8	9

FACILE

3	2	9	6	7	5	8	1	4
5	8	4	2	1	9	7	6	3
1	7	6	4	3	8	9	2	5
6	4	5	1	9	3	2	8	7
2	3	7	8	6	4	5	9	1
9	1	8	5	2	7	4	3	6
8	5	3	9	4	6	1	7	2
4	6	2	7	8	1	3	5	9
7	9	1	3	5	2	6	4	8

MOYEN

8	4	3	6	1	9	7	5	2
9	5	7	8	2	3	6	1	4
2	6	1	4	5	7	8	3	9
4	7	8	2	3	6	1	9	5
3	2	9	1	7	5	4	8	6
6	1	5	9	8	4	2	7	3
1	3	6	7	9	2	5	4	8
7	9	4	5	6	8	3	2	1
5	8	2	3	4	1	9	6	7

DIFFICILE

9	8	7	6	2	4	1	3	5
3	5	2	1	8	7	4	6	9
1	4	6	9	5	3	7	2	8
7	6	9	4	3	2	8	5	1
5	3	4	8	6	1	2	9	7
8	2	1	7	9	5	3	4	6
2	9	3	5	7	8	6	1	4
4	7	5	2	1	6	9	8	3
6	1	8	3	4	9	5	7	2

DIABOLIQUE

I	F	L	V	A	I	Z	K	G	Z	B	R	W	X	L	E
G	T	R	O	M	B	I	N	O	S	C	O	P	E	M	E
O	Y	C	F	G	T	X	K	D	S	T	C	Q	I	F	V
N	U	E	U	B	Q	J	T	E	A	O	U	S	A	E	I
I	L	S	L	R	F	O	R	R	M	E	S	H	E	N	Y
O	U	T	O	N	D	G	O	M	E	I	J	G	I	M	V
R	X	E	E	Y	N	T	I	L	O	A	A	T	Q	V	Y
K	J	K	U	O	C	S	B	N	R	N	I	S	H	E	W
P	C	D	C	O	S	M	S	T	G	A	T	Q	S	O	D
V	V	W	D	I	E	S	I	I	T	R	O	E	H	N	J
J	I	X	O	S	I	C	O	I	E	H	L	E	H	H	Z
Z	Z	N	S	B	L	M	V	S	N	O	E	U	K	A	T
U	M	A	S	E	E	E	E	I	P	O	R	D	R	E	C
W	S	N	S	T	S	A	X	I	F	M	K	O	R	G	T
R	C	F	E	Z	U	R	E	V	U	E	S	P	E	S	S
O	K	I	N	E	S	I	T	H	E	R	A	P	I	E	V

CONTACTS

FNEK

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S EN KINÉSITHÉRAPIE

Pour **plus d'informations** et **ne rien rater** de notre actualité, voici où tu peux **nous retrouver** :

→ **@la_fnek**

→ **@La_FNEK**

→ **fnek.fr**

→ **FNEK**

→ **contact@fnek.fr**

REMERCIEMENTS

Avant de clôturer ce 7ème numéro du GONIO, nous tenons à particulièrement **remercier les personnes qui ont permis à ce dernier de voir le jour**.

Nous tenons donc à remercier la **commission publication** composée de **Guillaume Théophile**, **Margot Besson** et **Léonie Bouillague**. En effet, il faut savoir que sans eux, la sortie de ce travail n'aurait clairement pas été possible. C'est avec la **commission entière** que nous avons produit ce journal.

Ensuite, nous tenons à remercier **les différentes personnes qui ont participé à l'écriture des articles** de ce numéro, **membres du Bureau National et du Réseau**.

Comme dit dans la présentation du projet, le **GONIO** est un **journal POUR et PAR les étudiant·e·s**. Nous pensons que cet objectif est plus que rempli pour cette édition !

Enfin, nous remercions toutes **les personnes ayant participé à la relecture** de ce travail et tout particulièrement le **Comité de Veille** qui a fait un travail monstrueux en relisant le journal en quelques jours seulement.

GONIO

Et voilà, c'est la **fin de ce 7ème numéro du GONIO**, on espère qu'il t'a plu !

Merci à toi d'avoir pris le temps de feuilleter ces pages ! Si jamais ça t'a donné envie de **participer à la conception de ce projet**, la **commission publication** t'accueillera les bras ouverts pour la **rédaction du 8ème numéro** !

On compte sur toi !

VEGA

N° 1 chez les Kinés*

Le Logiciel
de gestion et de télétransmission
intuitif & complet
qui t'accompagne
tout au long de ton parcours !

BDKapp
L'outil 100% gratuit
pour réaliser tes bilans kinés !

CLICKDOC
Ton agenda en ligne
toujours à portée de main.

UNE OFFRE SPÉCIALE
Jeunes Diplômé.e.s

+ pour ton instal'
DES FORMATIONS,
UNE ÉCOUTE & DES CONSEILS
...

VEGA LOGICIEL DE GESTION

PARTENAIRE FNEK FÉDÉRATION ÉTUDIANTE

www.vega-logiciel.fr
04 67 91 27 86
bienvenue@vega-logiciel.fr

Une société de CGM CompuGroup Medical

angak

L'OFFRE

START PACK

COMPTABILITÉ

FISCALITÉ

JURIDIQUE

ADMINISTRATIF

Spécialement pensée pour t'aider à démarrer ton activité libérale !

On t'accompagne pas à pas, avec nos outils et nos experts

Adhésion dès **40€** TTC / AN

Tous les services ANGAK

Prix préférentiel

Logiciel ANGAK COMPTA

Optionnel

- Pour tes démarches d'installation
- En comptabilité, fiscalité, juridique
- Avec des webinaires et formations pratiques

Et avec ANGAK Compta, plateforme automatisée web et mobile, ta compta est saisie et vérifiée grâce à l'examen de conformité fiscale.
Tu fais le choix de la sécurité avec l'ANGAK.

© parlonsweb.eu

L'ANGAK te propose d'en savoir plus en bénéficiant d'un accompagnement gratuit, dès le diplôme en poche, en t'inscrivant sur cette liste

angak.fr

angak_officiel

angak.officiel

SIEGE SOCIAL - 8, rue de Périole - 31500 Toulouse - **Tél. 05 61 99 52 10**